Vol. 2, no 1 • février 2008

L'industrie électrique

©La voix de l'électricité au Québec

Sécuriser

votre alimentation en électricité

lire en page 8

Choisir l'abri extérieur de votre groupe électrogène

CSA... « Les normes à *votre* SERVICE »

Normes | Outils d'application | Formation et séminaires

ASSOCIATION CANADIENNE DE NORMALISATION

Téléchargez gratuitement le Catalogue des normes et des séminaires CSA en vous rendant au
WWW.CSA.CA/VOSSOLUTIONS

Des normes, et beaucoup plus !

Depuis presque 90 ans, la CSA a la réputation d'être le chef de file des organismes d'élaboration de normes. À titre d'association de membres indépendante et sans but lucratif, la CSA a en effet publié plus de 700 normes sur l'électricité qui traitent d'un vaste éventail de sujets, allant des fusibles et des ampoules électriques aux complexes équipements de commande et de laboratoire. Mais ce n'est là qu'un aspect de nos activités : nous offrons également une gamme complète de services et de solutions qui vous aideront à comprendre les normes et à les mettre en application de sorte que vous puissiez en tirer le maximum de valeur.

Outils et services de soutien

La CSA vous propose des outils fort pratiques, y compris des manuels et des guides, des listes d'auto-évaluation, des outils électroniques, des normes intelligentes ainsi qu'un accès simplifié à une foule de ressources en matière de formation relative aux normes. De plus, bon nombre de nos produits peuvent être personnalisés de manière à répondre à vos besoins particuliers.

L'industrie électrique
©La voix de l'électricité au Québec

Vol. 2, no 1 • février 2008

Rédaction
Normand Gosselin • ngosselin@clbmedia.ca

Directeur de la rédaction
Anthony Capkun • acapkun@clbmedia.ca

Éditeur/publicité
John MacPherson • jmacpherson@clbmedia.ca

Publicité
Scott Hoy • shoy@clbmedia.ca

Création Artistique
Svetlana Avrutin • savrutin@clbmedia.ca

Coordinateur de la production
Robert Russell • rrussell@clbmedia.ca

Distribution, changement d'adresse, abonnement
Kristen Schulz-Lacey • kschulz-lacey@clbmedia.ca

L'industrie électrique est publié par:
ELECTRICAL BUSINESS
1260, rue Crescent
bureau 201, Montréal, Que. H3G 2A9
(514) 878-8198 - tél.
(514) 878-9163 - téléc.

CLB MEDIA Inc.

Président : Stuart Morrison
Vice-président, publications médias : Niel Hiscox
Vice-président, finance et développement des affaires : Kent Milford
Vice-présidente, ressources humaines : Susan Bishop
Vice-president, technologies de l'information et exploitation : David Overall
Directrice, éditorial et production : Jackie Roth
Directeur, distribution : James Zammit
Directeur : gestion des installations et de la logistique : Steve Dale
Directrice, ressources humaines : Denise Desrosiers
Directeur, Technologies de l'information : Phillip Damianidis
Directeur, secteur securite et industries : Frank Shoniker
Directeur, secteur professionnel : Karen Lorimer
Directeur, secteur manufacturier : Nigel Bishop

L'industrie électrique est publié 5 fois par année par CLB Média inc. En ce qui a trait au contenu du magazine, tous les droits sont réservés à l'entreprise et l'on doit demander une permission écrite pour en reproduire toute partie. Les propos émis dans les articles rédactionnels sont ceux des auteurs qui les ont signés et ils reflètent leur opinion, et non celle de l'éditeur. Malgré que l'on tente d'être le plus juste possible dans la transmission d'information, CLB Média n'assume pas cette responsabilité qui revient à l'auteur.

Envoi de publication canadienne : 40063602
Numéro de compte-client : 10774
ISSN 0013-4244 © 2008

Membre de

index

4 Nouvelles de l'industrie
4 Modifications au programme *Produits efficaces – Éclairage*
7 Hydro-Québec en fait encore un peu plus pour l'environnement
8 Sécuriser votre alimentation en électricité
11 SIMDUT est-il toujours en vigueur?
11 ÉFC-Section Québec appuie le prochain salon de l'électricité et de l'éclairage de la CMEQ
12 Succès des cours et séminaires de l'AcpééeQ
14 Elexpertise s'active pour attirer et fidéliser la main-d'oeuvre
14 Agenda

Secteur agricole

L'échangeur à plaque maintenant admissible au programme Produits efficaces d'Hydro-Québec

Hydro-Québec annonce l'ajout de l'échangeur à plaques à la gamme des produits déjà offerts à sa clientèle agricole dans le cadre de son programme *Produits efficaces–Équipement agricole*. Destiné plus particulièrement aux producteurs laitiers, l'échangeur à plaques efficace permet de réduire, jusqu'à concurrence de 55%, la consommation d'énergie nécessaire au refroidissement du lait. Les producteurs qui feront l'acquisition de ce produit bénéficieront d'une remise à l'achat d'une valeur de 1 500 $.

En plus d'améliorer la qualité du lait, l'installation de ce produit augmente la durée de vie du compresseur du réservoir grâce à la réduction du nombre d'heures d'utilisation et à la limitation des risques de surchauffe. L'échangeur à plaques permet également le préchauffage de l'eau utilisée pour abreuver les animaux.

Ceci porte donc à cinq le nombre de produits efficaces du programme : des tapis chauffants pour maternités porcines, des ventilateurs, des produits d'éclairage, des moteurs superéconergétiques (triphasés) ainsi que des échangeurs à plaques. Pour expliquer son programme, Hydro-Québec a rencontré les producteurs agricoles lors du Salon de l'agriculture qui a eu lieu du 15 ou 17 janvier 2008 à Saint-Hyacinthe.

« Nous sommes fiers du travail accompli et tenons à remercier les nombreux partenaires et intervenants du milieu qui, par leurs précieux conseils, ont grandement contribué à l'élaboration de notre programme *Produits efficaces–Équipement agricole* », a déclaré M. Michel Lanoie, chef - Programme Produits efficaces chez Hydro-Québec. Au nombre de ces partenaires, notons : l'Union des producteurs agricoles (UPA), le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITA), Agrinova, le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) et le Centre de développement du porc du Québec (CRDQ).

Pour en savoir davantage sur ce produit et sur les différents volets du programme *Produits efficaces* d'Hydro-Québec : www.hydroquebec.com/produitsefficaces.

Nouvelle image Leviton

L'entreprise entame son deuxième centenaire en se donnant une nouvelle image de marque, où le vert vient relier l'entreprise à l'environnement et où le ON de Leviton est mis en évidence, comme quoi la compagnie est « allumée » à la nouveauté, à la créativité. Le nouveau président et chef de l'exploitation, Donald J. Hendler, tient à continuer l'élan de développement qui a conduit l'entreprise à ses débuts des accessoires pour éclairage au gaz jusqu'au milliers d'items présentement en catalogue. Ces accessoires électriques vont de la simple veilleuse aux interrupteurs de moteurs industriels, en passant par les dispositifs de technologie résidentielle.

Bernard Lafrance se retire sous peu

La date n'a pas été établie mais en principe ça devrait se faire aux alentours du début de l'été. Aujourd'hui vice-président chez ABB BAU produits à basse tension (systèmes et instrumentation), Bernard a passé plus de 40 ans dans l'industrie électrique. Après un bref passage chez CAE électronique, il est entré au service de Télémécanique, qui fut éventuellement achetée par Schneider, où il a passé 28 ans. C'est en 1995 qu'il a traversé chez ABB. Que sera son avenir? Personne ne peut prédire mais il sera certainement actif quelque part; on ne peut imaginer quelqu'un d'aussi actif, rentrer à la maison pour se bercer... Nous reparlerons de lui plus longuement d'ici l'été.

Daniel Jutras

Cours de techniques de vente interne

La série de cours présentés par ÉFC-Section Québec au cégep Marie-Victorin, de Montréal, marque le retour du professeur Daniel Jutras qui est devenu LA référence dans le domaine à Montréal. Un groupe d'une douzaine de jeunes préposés aux ventes internes participent à ces cours et deux autres sessions sont présentées sous peu. L'une des sessions, débutant en mars, affiche complète alors que celle débutant en avril compte encore plusieurs places disponibles.

Modifications au programme *Produits efficaces – Éclairage*

La société d'état Hydro-Québec a apporté quelques changements au cours des derniers mois à son programme qui a su obtenir une forte participation de la part des abonnés depuis septembre 2005. Les éléments modifiés au 31 janvier 2008 sont: élimination des remises pour les indicateurs de sortie, alors que pour les ensembles de conversion de ces indicateurs de sortie à DEL, les remises sont augmentées à 10$. Au même moment les luminaires fluorescents T-5 voient leur remise passer de 30$ à 20$.

Ce programme d'Hydro-Québec a évolué constamment depuis sa mise sur pied. Par exemple, en juin dernier, une nouvelle gamme de produits d'éclairage s'est ajoutée, soit celle des halogènes efficaces. Trois types de lampes halogènes sont admissibles – les lampes PAR 38, PAR 30 et MR 16 – et font l'objet d'une remise de 3$ par lampe de la part d'Hydro-Québec. Ces produits permettent des économies d'énergie d'environ 30% par rapport aux lampes halogènes courantes! D'autre part, de nouveaux modèles de fluorescents T-8 sont venus s'ajouter à la liste des produits approuvés. Il s'agit des lampes de 4 pi en U (F32 U et F31 U) ainsi que les lampes rectilignes de 2 pi (F17) et de 3 pi (F25).

D'autre part, la remise applicable à certains ballasts à bas facteur a presque triplé. Jusqu'à maintenant, plusieurs modèles de ballast étaient admissibles au programme Produits efficaces et pouvaient être inclus dans des ensembles de conversion T-8 sans égard à leur performance énergétique. La remise était de 7,50$ par ensemble. Dorénavant, des ballasts de la nouvelle catégorie 2 donneront droit à une remise de 20$ par ensemble de conversion. La liste complète des nouveaux ballasts admissibles figure dans le répertoire accessible dans le site Web d'Hydro-Québec.

Les ensembles de conversion T-8 de la catégorie 2 (avec ballasts à bas facteur) présentent des avantages marqués sur le plan de la performance énergétique. Un tel ensemble consomme 49 W, comparativement à 72 W pour un ensemble T-12 équipé d'un ballast magnétique, avec sensiblement le même flux lumineux. De plus, le taux de distorsion harmonique (THD) ne dépasse pas 10%, ce qui constitue une amélioration importante par rapport aux ballasts courants. Enfin, ces ensembles permettent une conception améliorée du système d'éclairage par un ajustement fin du niveau d'éclairement.

Le programme *Produits efficaces* d'Hydro-Québec comporte aussi un volet *moteurs* et un volet *équipement agricole*. On peut se renseigner sur le programme et consulter la liste des produits admissibles en visitant le site : www.hydroquebec.com/produit-sefficaces.

Dans les airs, sur les rails ou sur la route, je parcours le monde entier. Je suis même allé encore plus loin. Je suis LE PREMIER en mon genre. Je suis attachant, tout en ayant de la poigne. Je sais créer des liens solides. Je suis expert en gestion de l'organisation. Je supporte bien la pression. Qu'il fasse chaud, froid ou soleil, je me plie aux exigences de l'environnement.

De plus, j'aurai 50 ans en 2008.

Qui suis-je ?

Thomas & Betts vous invite à prendre part aux festivités qui se tiendront tout au long de l'année 2008 pour souligner le **cinquantième anniversaire** d'une marque de produit très spéciale.

Vous avez deviné? Dès que vous avez identifié la marque correctement, vous devenez admissible au tirage qui aura lieu chaque semaine de février.

Courez la chance de gagner un système StreetPilot® C340 Garmin[md] ! Ouvrez une session dans le site **www.tnb-canada.com/fr/50** et soumettez votre réponse dès maintenant!

Thomas&Betts

Don à Lauberivière

Denis Vézina, président du comité ÉFC, Région de la Capitale, a remis un chèque de 650 $ à Madame Carole Carignan, de la Fondation de la Maison Lauberivière, de Québec lors de la réception de Noël de ÉFC à la Citadelle de Québec. La Région de la Capitale a choisi cette œuvre pour une deuxième année d'affilée.

Située au 401, rue St-Paul, à Québec, la Maison Lauberivière a comme mission *d'accueillir dans un esprit évangélique, avec respect, amour et compréhension, toute personne dans le besoin, quelle que soit la raison qui l'amène à demander de l'aide. Offrir les services qui lui permettraient de trouver une solution à sa situation et, si possible, l'aider à retrouver son autonomie*. L'œuvre existe depuis plus de 25 ans et est un chaînon important de l'organisation sociale à Québec.

Accords mets et vins

La traditionnelle dégustation de vins et fromages de ÉFC-Section Québec est remplacée cette année par un souper gastronomique à l'hôtel de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec. C'est pour le 25 septembre prochain. Seulement 112 places seront disponibles, à 135$ (+ taxes) chacune. Cet événement est réservé aux membres de ÉFC-Section Québec et leurs employés. Évidemment, il s'agit d'une activité « accompagnée ». L'événement est sous la responsabilité de Jean-Claude Lespérance, de Franklin Empire, qui s'est fait remarquer en 2005 à titre de président de la journée de golf qui s'est déroulée au club de golf Atlantide, de l'Île Perrot. Jean-Claude est appuyé de Érik Rybak pour l'organisation de cet événement.

Erik Rybak traverse chez un distributeur

Bien connu pour une présence de longue durée chez Éclairage Cooper, Érik a passé quelques mois chez un autre manufacturier du domaine de l'éclairage mais il traverse aujourd'hui du côté des distributeurs, chez HD Supply. Il sera directeur des ventes à compter du 1er février pour les magasins de Québec, Montréal et Ottawa. Il est membre du conseil d'administration de ÉFC-Section Québec et a présidé la 6e journée de golf en 2006; il est d'ailleurs toujours membre de ce comité.

Hydro-Québec en fait encore un peu plus pour l'environnement

Hydro-Québec tient à être un bon citoyen corporatif et a mis sur pied la *Fondation Hydro-Québec pour l'environnement* (FHQE). Les activités de la Fondation sont complètement indépendantes d'Hydro-Québec mais la Fondation a comme mission d'honorer les engagements pris par la société d'état dans le domaine du développement durable et de la gestion responsable des ressources.

Plusieurs dizaines de projets ont ainsi été financés, projets mis de l'avant par les citoyens d'un peu partout à travers la province. Deux autres projets d'importance se sont ajoutés à cette liste en décembre dernier, soit la protection de la forêt rare de Richmond et le projet AGIR pour la Diable.

À Richmond, il s'agit de protéger l'écosystème forestier rare, pour lequel la Fondation octroie 26 000$ à la *Société de conservation du corridor de la rivière au Saumon* (SCCNRS). Grâce à cet appui financier, SCCNRS pourra acquérir une terre de 22,13 hectares dans la MRC du Val-Saint-François où pousse une forêt de chênes rouges d'une valeur écologique exceptionnelle.

Quant à AGIR pour la Diable (Association pour une Gestion Intégrée et Responsable du bassin versant de la rivière du Diable), la contribution de 11 500$ d'Hydro-Québec servira entre autres à l'amélioration de la qualité des lacs et rivières du bassin versant de la Diable, dont des activités de revégétalisation des rives et l'aménagement d'infrastructures légères.

D'autre part, AGIR est à développer des dépliants et une affiche expliquant les rôles et fonctions de la bande riveraine, les impacts des vagues, les pratiques de circulation nautique, les conséquences de l'érosion et les mesures d'atténuation sur les chantiers de construction. Aussi, on ajoutera sur le site internet un dossier sur l'érosion. Au printemps, on installera trois panneaux d'interprétation aux abords de deux milieux humides. On complètera l'arsenal promotionnel et informatif par une capsule radio qui sera diffusée sur les ondes de CIME-FM. Pour plus d'information, cliquer : www.agirpourladiable.org

Northern Cables Inc.

"Les spécialistes du câble armé"
Fabricant canadien des cables
AC90, TECK90, MCTHHN, ACTHH, HCF

C.P. 1564, 50 avenue California, Brockville (Ontario) K6V 6E6
Tél.: 613-345-1594 • Téléc.: 613-345-3147
www.northerncables.com • Sans frais: 1-888-524-5050

Sécuriser votre alimentation en électricité

Choisir l'abri extérieur de votre groupe électrogène

Par James Iverson

Alors que les entreprises et les industries installent de plus en plus de groupes électrogènes – et de plus en plus gros – pour limiter les conséquences d'une interruption de courant, déterminer l'endroit où on l'installera peut être problématique. Dans plusieurs cas, ériger un petit bâtiment dédié ou une salle de machines n'est pas réalisable, surtout pour des installations existantes ou lorsque l'espace est restreint, ou encore s'il y a d'autres obstacles. Des abris extérieurs s'avèrent une bonne solution dans ces cas. Puisque ces groupes électrogènes sont vitaux à la poursuite des affaires, il est important que ces abris soient bien conçus, bien ventilés, sécuritaires et bien localisés.

Une fois la décision prise d'installer le groupe électrogène dans un abri, le coût total et la facilité d'installation dépendront de la disposition des différentes composantes : la génératrice, les réservoirs de carburant et les accessoires. Il existe plusieurs types d'abris, dont ceux qui sont à l'épreuve des intempéries, ceux qui absorbent le son et les châssis extérieurs.

À l'épreuve des intempéries : les abris de métal protègent l'équipement contre les intempéries, ils ne retiennent pas la chaleur l'hiver au-delà de la température ambiante et ne permettent pas non plus une climatisation ni une circulation de l'air au-delà de ce qui est faisable par les bouches d'aération ou les persiennes sur les côtés. L'absorption du son est minimale et à cause de l'espace restreint, des panneaux amovibles ou des portes sont nécessaires pour réaliser les vérifications et l'entretien.

Réduction du son : ces abris peuvent être recommandables lorsque des règlements environnementaux sur le bruit doivent être respectés. Ils sont habituellement plus gros et plus dispendieux que ceux qui sont strictement à l'épreuve des intempéries, à cause des matériaux réducteurs de son.

Châssis extérieurs : ce terme comprend plusieurs types d'abris construits sur mesure pour des applications spécifiques. Certains modèles atténuent le son et offrent assez d'espace pour contenir l'équipement de mise en marche, de l'éclairage, des réservoirs à carburant et autres équipements. Ils peuvent aussi parfois permettre l'isolation et le chauffage. Parfois, les inspecteurs en bâtiment les considèrent comme étant des bâtiments.

Critères des abris extérieurs

À peu près toutes les grosseurs de groupes électrogènes peuvent être logés dans des abris extérieurs disponibles soit chez le fournisseur de génératrices ou chez d'autres fournisseurs d'équipement. Lorsque vous décidez d'installer un groupe électrogène dans un abri extérieur, vous devriez prendre en considération les critères suivants :

Localisation

La base de votre abri extérieur doit être au niveau, bien drainée et ne pouvant être inondée, protégée contre les possibilités de feu, d'accumulation de glace et à l'abri du vandalisme. Pour des raisons de fiabilité, le groupe électrogène doit être localisé près de l'entrée principale de courant mais à distance suffisante pour qu'on puisse travailler aisément dans la boîte d'entrée. Par exemple, un feu dans l'entrée principale de courant affecterait probablement moins un groupe électrogène localisé à quelque distance de cette entrée. Les panneaux de contrôle et les connexions doivent être dégagés, faciles d'accès, et les réservoirs de carburant doivent être faciles à remplir.

Aussi, le groupe électrogène doit être à distance des portes et fenêtres de l'immeuble, de matériaux inflammables et des installations de ventilation – climatisation. Là où il y a plusieurs génératrices, s'assurer d'un bon espacement entre les génératrices. Aménager les systèmes de manière à ce que la chaleur d'une génératrice ne soit pas dirigée vers une autre génératrice.

Parfois, le seul endroit où localiser un groupe électrogène sous abri extérieur est la toiture de l'édifice. Pourvu que la toiture puisse supporter un tel poids, cette solution s'avère souvent idéale en milieu urbain. Ceci peut parfois aussi avoir ses désavantages : alors que cette solution résout le problème d'espace, elle peut rendre plus difficile le remplissage des réservoirs, le mesurage des capacités et l'entretien.

Protection contre les intempéries

Une protection adéquate est dictée par le climat de la région. Sous les climats tropicaux, les principaux défis sont le soleil, la chaleur, la pluie, l'air salin, les grands vents, le sable poussé par les vents et les éclairs. À moins de 60 milles des océans, les abris en aluminium résistent mieux à la corrosion saline. En climats plus nordiques, le verglas, la neige et les grands froids sont d'autres problèmes.

Les abris extérieurs doivent avoir un revêtement anti corrosion (soit en aluminium ou en acier peint), des pentures en acier inoxydable, les poignées et autre quincaillerie anti corrosion ainsi qu'une protection adéquate contre la pluie pour les bouches d'aération et d'évacuation d'air. Les prises d'air et d'évacuation peuvent nécessiter l'installation de volets motorisés qui s'ouvrent lorsque la génératrice fonctionne et qui se referment à l'arrêt.

La surface extérieure des abris peut être enduite de peinture d'apprêt et de peinture – qu'ils soient en acier ou en aluminium. La peinture doit être de qualité et d'épaisseur suffisantes pour qu'elle garde son lustre et résiste à l'effet de l'air salin, à l'humidité et à l'eau, respectant les normes ASTM.

Là où il y a des accumulations de glace et de neige, on devra déneiger régulièrement autour des portes, des volets et des bouches d'aération. En climats froids, on devra peut-être prévoir du chauffage pour l'air ambiant en plus d'installer un chauffe-moteur. De plus, on devra peut-être aussi garder le carburant diesel à bonne température pour éviter qu'il épaississe trop.

Dans les régions propices aux tempêtes, s'assurer de renforcer la structure des abris pour qu'ils résistent aux grands vents. Certains abris sont construits pour résister à des vents de 150 milles à l'heure. Dans les régions propices aux tremblements de terre, des abris certifiés anti-séismes peuvent être requis. Dans les lieux propices aux inondations, installer le groupe électrogène bien au-delà de la zone inondable (sur un socle élevé ou sur la toiture par exemple).

Contrôler la température

Les génératrices peuvent atteindre leur maximum de rendement lorsque la température ambiante n'excède pas la capacité maximale du système de refroidissement et des restrictions statiques. Lorsque la chaleur dépasse la capacité de refroidissement, on doit ralentir la génératrice pour éviter la surchauffe.

Le système de refroidissement des génératrices sous abri peut être affecté par la localisation. Lorsque possible, installer l'abri en un endroit où il y a une libre circulation de l'air. Éviter les abris sous les rampes de stationnement et autres espaces limités qui empêchent la libre circulation de l'air ou dont l'installation des tuyaux d'échappement est complexe.

Choisissez un abri offrant des facilités d'aération qui maintiendra la température au niveau le plus propice. Ceci permettra à la génératrice de donner son plein rendement. Les abris haut de gamme ont un radiateur incorporé, un ventilateur et des volets qui donnent la meilleure circulation d'air possible afin de contrôler la température de la génératrice et de son moteur, même dans les environnements les plus hostiles. Garder les bouches d'aération et d'échappement libres de tout obstacle.

Sécurité

Le vandalisme est un problème courant qui peut compromettre le bon fonctionnement du groupe électrogène. Bien verrouiller l'accès aux commandes névralgiques dissuadera les intrus de bousiller le système. L'accès aux réservoirs de carburant doit aussi être restreint.

Réduction du son

Bien que les génératrices d'urgence fonctionnent rarement, limiter le bruit peut devenir une préoccupation majeure lorsqu'elles sont installées près des voisins ou en milieu urbain à forte densité de population. La plupart des municipalités ont des règlements concernant le niveau de bruit permis. Bien que les silencieux des systèmes d'échappement réduisent le bruit, une bonne partie du bruit provient du ventilateur. Ce bruit est plus compliqué à contrôler mais peut être grandement réduit si les bouches d'aération et d'échappement ont été conçues adéquatement.

La limitation du bruit repose sur plusieurs facteurs, dont le bruit du moteur, la conception des bouches d'aération et d'échappement, le type de silencieux installé et l'environnement. Consultez vos fournisseurs de génératrice et d'abri afin de déterminer les équipements qui respecteront la réglementation municipale. La plupart des fabricants d'abris offrent plusieurs niveaux de rétention du bruit.

Autres considérations d'atténuation du bruit :

- Les solutions de rétention du bruit dictent le projet globalement, la complexité et le coût d'installation.
- Les matériaux de rétention du bruit dans les murs et le plafond de l'abri retiennent non seulement le bruit mais la chaleur aussi.
- Si vous devez réduire le bruit, utilisez des matériaux non-hygroscopiques et à l'épreuve du feu afin d'éviter la moisissure.
- Portez attention au bruit provenant des bouches d'aération et d'évacuation. La conception du système d'aération de l'abri est primordiale pour réduire les émissions de bruit.

Le carburant

Pour plus de sécurité et pour minimiser l'espace, on peut installer une génératrice avec réservoir intégré de grande capacité. Ceci permet de bien conserver les boyaux d'approvisionnements à l'intérieur des abris pour plus de sécurité et pour occuper moins d'espace. Recherchez des réservoirs à double paroi, munis d'indicateurs de quantité et de bassins de récupération contre les fuites, les bris et les débordements. Assurez-vous que le camion citerne puisse s'approcher suffisamment pour effectuer le remplissage. Informez-vous des exigences municipales en matière de normes sur les réservoirs à carburant.

Entretien

Pour les châssis extérieurs, assurez-vous qu'il y ait suffisamment d'espace pour avoir accès aux différentes composantes du groupe électrogène. Les abris à espace intérieur limité doivent avoir de grandes portes et des panneaux amovibles. Un éclairage adéquat à l'intérieur et autour de l'abri facilitera les tâches d'entretien et de réparation.

Conclusions et conseils

Choisir l'abri idéal pour un groupe électrogène est une tâche importante car ceci peut avoir une incidence à la fois sur l'utilisation et la fiabilité du système. On doit d'abord faire une étude approfondie quant aux besoins, au lieu d'installation et quant à l'environnement, pour ensuite travailler en collaboration avec le fournisseur de groupes électrogènes et le fournisseur d'abris afin de concevoir une installation qui respectera vos exigences.

Jim Iverson est ingénieur senior d'applications chez Cummins Power Generation. Il est ingénieur en sciences et en électricité. Ses tâches comprennent le soutien technique aux départements des ventes et marketing commercial. Il participe à l'élaboration des codes internes de fabrication ainsi qu'aux normes. Il dispense la formation au personnel de vente et de service. Il développe l'aspect technique pour la documentation et les logiciels publiés par Cummins, publie des articles techniques propres à l'industrie et apporte son support d'ingénierie à la clientèle.

CENTRE PATRONAL DE SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL DU QUÉBEC

NDLR. Remerciements au Centre patronal de santé et sécurité du travail du Québec qui a permis que de grands extraits de cet article soient puisés à même son site internet www.centrepatronalsst.qc.ca.

SIMDUT est-il toujours en vigueur?

On nous a annoncé il y a plus de quatre ans que SIMDUT (Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail) serait remplacé par SGH (Système général harmonisé). D'abord annoncée pour 2008, l'entrée en vigueur de ce système a été retardée et on croit qu'il deviendrait en force en 2010.

En résumé, le SGH se veut un système international d'étiquetage et d'information qui s'appliquera pratiquement à l'ensemble des matières dangereuses utilisées au travail, à la maison et lors du transport. C'est donc dire que le SGH couvre beaucoup plus large que le SIMDUT, autant en termes de clientèles que de produits visés.

Les employeurs ont des obligations réglementaires à l'égard du SIMDUT. Elles en auront certes aussi avec le SGH. En attendant que le SGH soit en force, rappelons quelques points importants :

- L'étiquette SIMDUT demeure obligatoire tant et aussi longtemps que le SGH ne sera pas en application au Canada.
- Contrairement à l'étiquette, il est déjà permis d'utiliser la FDS (16 blocs) en lieu et place de la fiche signalétique SIMDUT (9 blocs).
- La venue éventuelle du SGH n'autorise pas à mettre sur la glace les programmes de formation sur le SIMDUT, ou leur mise à jour. Les obligations actuelles en cette matière continuent de s'appliquer intégralement. Pour plus de détails, consultez le texte *La formation sur le SIMDUT : un moyen de prévention*.

La mise en œuvre du SGH amènera vraisemblablement des changements dans les pratiques (gestion des étiquettes et FDS), dans les politiques et les procédures de travail (mises à jour pour y intégrer les éléments relatifs au SGH), de même que des questionnements de la part des employés vis-à-vis ce système et les nouvelles informations qu'il générera.

Sans rester dans l'expectative, il y a quand même lieu de voir venir, de s'informer, et de tenir compte de cette nouvelle donne dans les décisions de gestion. Mais n'oublions pas : les obligations légales face au SIMDUT, elles, ne prennent aucun répit!

Pour plus de détails sur le SGH, lire le texte *L'harmonisation internationale des produits chimiques : serait-ce la fin du SIMDUT?*

ÉFC-Section Québec

appuie le prochain salon de l'électricité et de l'éclairage de la CMEQ

Au fait, la CMEQ a jumelé son salon de Montréal à celui de Mécanex-Climatex, dirigé par la Canadian Institute of Plumbing and Heating (CIPH). La première édition aura lieu en avril 2009. Depuis plusieurs années déjà les membres de ÉFC qui participaient aux salons de la CMEQ, ainsi que plusieurs parmi ceux qui s'abstenaient de participer, demandaient que le salon soit plus gros, en couvrant plusieurs aspects du secteur de la construction, comme c'est le cas avec MEET Show, à Moncton.

Puisque la CMEQ a accédé à la première demande, soit tenir un salon semblable à celui de MEET, ÉFC-Section Québec recommande à ses membres, tant ceux du Québec que ceux d'ailleurs, de participer afin de pouvoir rejoindre leurs clients et leurs clients potentiels d'une façon de plus. En échange, ÉFC obtient entre autres un siège au comité consultatif de l'exposition. Le salon, qui se nommera le salon MÉÉC, est organisé par CIPH (Canadian Institute of Plumbing and Heating) de Toronto, avec l'étroite collaboration de la CMMTQ (Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec). C'est la CMMTQ qui a conclu l'entente en mars dernier, permettant la participation du secteur électricité par le biais de la CMEQ.

Le président de la CMEQ, Luc Landreville, et le président de ÉFC-Section Québec, Marc Laplante, ont signé un protocole d'entente le 18 janvier dernier, à Montréal. M. Landreville est propriétaire de Landreville électrique, de Montréal, alors que M. Laplante est co-propriétaire de Laplante et Associés, de Longueuil, agents manufacturiers.

L'autre partenaire de la CMEQ et qui est la principale association en éclairage au Québec est IES-Montréal. IES assume le volet éclairage du Salon depuis plusieurs années déjà et sa part du salon en 2006 était la plus importante. L'association est présidée par François-Xavier Morin, de Canlyte, un membre important aussi de Électro-Fédération Canada dont l'un des vice-présidents, Pierre Vincent, siège au conseil d'administration du volet québécois, ÉFC-Section Québec.

L'assistance à Moncton est très forte alors que les gens du secteur de l'électricité des provinces Atlantiques se donnent rendez-vous à tous les deux ans pour cet événement majeur. ÉFC-Section Québec espère que ce succès sera imité à Montréal, tant par le nombre de visiteurs intéressés que par le nombre et la qualité de stands des manufacturiers.

ÉFC-Section Québec consulte présentement ses membres pour connaître leurs souhaits, leurs besoins et leurs attentes face à ce salon. On tentera donc d'apporter de la plus-value de plusieurs manières au salon, alors que la CMEQ a repoussé d'une année le salon qu'elle aurait normalement tenu en 2008.

Succès des cours
et séminaires de l'AcpééeQ

Ce n'est plus un secret : les cours et séminaires connaissent de plus en plus de succès. Après un début lent avant les Fêtes, ces cours et séminaires comptent de plus en plus de participants un peu partout. En fait, la base est la série de cours sur les changements au *Code de Construction du Québec, Chapitre V*, électricité, qu'on complète avec des séminaires techniques qui plaisent tout autant. Les cours de changements au code sont présentés en avant-midi et les séminaires en après-midi.

Comme le nombre de cours de changements au code est important et réparti à travers toute la province, l'AcpééeQ a dû s'assurer la participation de plusieurs conférenciers pour compléter toute la tournée (plus de 30 présentations). Pour la liste des lieux et dates des cours et des séminaires, cliquer www.acpeeeq.org.

Quant aux séminaires, quatre organisations se relaient d'un cours à l'autres :

Travailler en milieu sécuritaire est le séminaire présenté par Benoit Crête, de Services techniques Benoit Crête. Il complète une dizaine de cours et porte sur les standards de sécurité et sur les facteurs déterminants pour l'installation adéquate des rideaux de sécurité. M. Crête explique d'une façon simple et dynamique comment on s'y prend pour déterminer la solution idéale pour un cas donné et il propose les éléments constituant cette solution idéale.

Le séminaire commence par un questionnaire permettant d'évaluer les connaissances des participants. Ensuite, on décrit les principes généraux de sécurité, on présente les rideaux de sécurité et comment les installer.

On sait que M. Crête favorise les produits Omron pour concrétiser les solutions proposées puisqu'il est convaincu de leur fiabilité et de leur efficacité. Omron est bien connue à travers le monde pour ses produits d'automatisation.

Les inspecteurs de la RBQ Michel Brazeau et Jean Godin ont su capter l'attention des participants au cours de Laval, le 16 janvier. Les questions et discussions qui ont suivi démontrent l'intérêt profond de ceux qui se déplacent pour assister à cette mise à jour de leurs connaissances du code.

Code criminel du Canada et lois en SST, est une conférence présentée par le Centre Patronal en SST grâce à la collaboration de ÉFC-Section Québec, qui est l'association parapluie de l'industrie électrique auprès du Centre Patronal. Les manquements de l'employeur à des obligations légales en SST l'exposent à des poursuites pénales (par la CSST) et criminelles (par le procureur général).

Cette présentation a pour but de permettre aux participants de :

- connaître les principales obligations de l'employeur en SST;

Benoit Crête (premier à gauche) explique à Jacques Carrier et Gilles Lacoursière divers éléments de systèmes de sécurité-machines, en compagnie de Jean-François Dussault, technicien conseil de la maison Omron. M.Carrier est professeur responsable du secteur électricité au Centre de formation professionnelle Qualitech, de Trois-Rivières, alors que M. Lacoursière y enseigne.

Me Marilyne Rosan, avocate du Centre patronal, explique avec grande énergie les différents aspects du sujet et répond avec détails aux questions de líauditoire.

Utilisant un langage à la fois technique et simple, Michel Sardella fournit des explications très appréciées. Les électriciens aiment bien pouvoir toucher et expérimenter ces appareillages de haute précision.

Donald Tanguay (à gauche), ingénieur en électricité et responsable de ce secteur au CIMIC, de St-Georges-de-Beauce, et son confrère Jean Quirion (au centre), reçoivent des explications sur les vêtements sécuritaires de la part de André Lapierre, conseiller de Levitt.

- comprendre les conséquences civiles, criminelles, administratives et pénales pouvant découler du défaut de respecter ces obligations;
- comprendre les aspects du Code criminel du Canada qui s'appliquent – loi C-21;
- connaître les moyens de défense en cas de poursuites;
- connaître les principales obligations de l'employeur et du travailleur en matière de sécurité.

Les mesures de résistances. Ce séminaire est présenté par l'équipe de Michel Sardella, de Primo instrument. Comme il existe une très vaste gamme d'appareils pour mesurer les résistances de toutes sortes, on y parle des mises à la terre, des résistances d'isolation et de résistances de contrôles. La maison Primo Instrument est reconnue comme « LA » spécialiste d'instruments de mesure, en vente, en service et en calibrage (étalonnage). Pour cette série de séminaires, Primo a choisi le manufacturier Megger comme partenaire.

Protection des individus contre le flash d'arc, c'est le champ d'expertise de la société Levitt-Sécurité Limitée. Elle s'est imposée comme chef de file en santé sécurité, et en produits et services de protection incendie et environnementale. Elle a acquis les connaissances, maintient l'inventaire et les contacts afin d'être la seule et unique source en fournitures d'équipements reliés à la sécurité des employés, des installations et de l'environnement de ses clients. Bon à savoir alors qu'on parle de la norme NFPA 70E.

Bref, des cours et séminaires qui plaisent beaucoup aux électriciens hors construction, aux professeurs ainsi qu'aux constructeurs propriétaires en électricité. Pour en savoir davantage ou pour s'inscrire à l'un de ces cours, contacter Johanne, administration@acpeeeq.org ou par téléphone à (514) 878-8198 pour la région de Montréal et (866) 303-8198 ailleurs au Québec.

SUPERIOR
FLEXIBLE CONDUITS INC.

Un fabricant canadien
deconduits métalliques flexibles

... un seul arrêt pour

·Extrusions spéciales
·Longueurs sur demande
·Produits haute température
·Conduits non métalliques
·Conduits en nylon
·Produits homologués CSA
·Produits homologués UL
·Accessoires pour conduits et câbles

ET PLUS ENCORE...

Nous sommes fiers de vous offrir un service à la clientèle exemplaire et une fabrication des plus soignées.

P.O. Box 665, Cobourg, Ontario K9A 4R5
Tél. : 905.355.2959 • 1.800.561.4216
Téléc. : 905.355.3384 • 1.800.230.9753
Courriel : sales@superiorflex.com Site Web : www.superiorflex.com

Elexpertise s'active pour attirer et fidéliser la main-d'oeuvre

Quatre Comités sectoriels de main-d'œuvre, dont celui sur l'électricité et l'électronique, Élexpertise, s'unissent pour lancer Opération : Grande séduction. Il s'agit d'une première série de quatre sessions en compagnie d'Émilie Pelletier et Didier Dubois, de HRM Group; on a choisi la formule déjeuner et atelier-conférence de 8h à midi pour lancer cette grande Opération.

Dans un contexte où la main-d'œuvre se fait rare, résultant principalement des tendances démographiques, l'attraction et la fidélisation deviennent un enjeu crucial pour les organisations. La pénurie de main-d'œuvre annoncée, la plus grande mobilité des individus, les exigences croissantes des travailleurs et la diversité des profils sont quelques-uns des défis que doivent relever les employeurs. C'est une question de survie. À l'avenir, les ressources humaines devront devenir plus marketing…et le marketing devra se rapprocher des ressources humaines.
Les objectifs de ces ateliers sont :

- Comprendre les dynamiques du marché du travail;
- Identifier les pratiques gagnantes en matière d'attraction;
- Identifier les pratiques à mettre en place pour accroître la capacité de rétention.

À Sherbrooke, l'événement a lieu à l'hôtel Delta, 2685, rue King ouest, le jeudi 7 février.

À Laval, c'est à l'hôtel Radisson, 2900, boul Le Carrefour, le jeudi 14 février.

À Beloeil, ce sera à l'hostellerie Rive Gauche, 1810, rue Richelieu, le jeudi 21 février.

À Québec, l'hôtel Germain-des-Prés a été retenu, 1200, ave Germain-des-Prés, le jeudi 28 février.

Les frais sont de 25$ (plus taxes). On s'inscrit auprès de Mélanie Collette, télécopie (450) 443-9496 ou par courriel à info@elexpertise.qc.ca.

D'autre part, Élexpertise est à préparer une journée-découverte à titre de partenaire du comité des ressources humaines de ÉFC-Section Québec. Il s'agit de présenter les entreprises de l'industrie électrique québécoise auprès des services de placement des cégeps du Grand Montréal afin que les deux parties établissent des liens durables entre elles. Cette journée aura lieu si les entreprises se montrent intéressées. Pour faire connaître votre intérêt pour cette démarche, contacter le secrétariat de ÉFC-Section Québec, à (514) 878-8198 ou par courriel à ngosselin@electrofed.com.

ÉFC est aussi en recrutement de responsables des ressources humaines chez ses membres pour participer à son comité RH dirigé par Steven Mauri et Nancy Cosentino, de Canlyte. Le directeur du conseil d'administration responsable de ce comité est Mario Lachapelle, de ABB Contrôles, de Lachine.

é | agenda

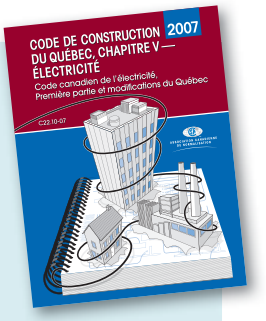

Cours de changements au *Code de construction du Québec, chapitre V, électricité*

- Pour les électriciens hors construction (électriciens d'entretien) voir article dans ce numéro.
- Pour les entrepreneurs en électricité et les électriciens de construction : contacter la CMEQ à www.cmeq.org, tél. (514) 738-2184

19 février

Lunch-éclair IES-Montréal (Conférence Prestige) : « Lighting for Health : Time to light up your life? »Conférencier : Jennifer A Veitch, Ph.D., FIESNA, Conseil national de recherche du Canada (CNCR). Endroit : Buffet Le Crystal/Centre de Congrès, 5285 Henri Bourassa Ouest., St-Laurent. Apéro à 11h30, lunch et conférence à 11h59, levée à 13h45. Réservations : Sylvie Valiquette à ies-montreal@videotron.ca, tél. (514) 277-1438, téléc. (514) 277-0494. S.V.P. confirmez vos réservations.

21 février au 2 mars

Festival Montréal en lumières, 9e édition. Voir article dans ce numéro et d'autres informations à www.montrealenlumiere.com.

18 mars

Lunch-éclair IES-Montréal (Conférence Prestige) : « What every lighting professional should know about vision » Conférencier : David L. Dilaura, FIESNA, LC. Endroit : Buffet Le Crystal/Centre de Congrès 5285 Henri Bourassa Ouest., St-Laurent. Apéro à 11h30, lunch et conférence à 11h59, levée à 13h45. Réservations : Sylvie Valiquette à ies-montreal@videotron.ca tél. (514) 277-1438 téléc. (514) 277-0494. S.V.P. confirmez vos réservations.

18 mars au 15 avril

Cours de base en électricité à Longueuil : Niveau I, pour les membres de ÉFC-Section Québec. Cinq cours de 4h. chacun. Inscription en ligne à www.electrofed.com.

27 mars

Session d'information Système de management en SST: avez-vous le choix? présentée par le Centre patronal en SST. Voyez les principales composantes d'un système de management selon la norme CAN/CSA Z1000 et la norme internationale OHSAS 18001. Conférencière invitée: Mme Anick Truchon, de Sécuritis groupe conseil et formations. Hôtel Holiday Inn Select, 99, Ave Viger, à Montréal (métro Place-d'Armes). Pour information: Annie Chevarie (514) 842-8401, poste 269; inscription par télécopieur (514) 842-9375 ou par le site internet www.centrepatronalsst.qc.ca.

1er au 29 avril

Cours de base en électricité de Niveau I pour les membres de ÉFC au Centre Polymétier à Rouyn. Inscription en ligne à www.electrofed.com.

15 avril

Lunch-éclair IES-Montréal (Conférence Prestige) : « Remise des Prix Lumière »Responsable : Gilles Meunier ing., Hydro-Québec. Endroit : Buffet Le Crystal/Centre de Congrès, 5285 Henri Bourassa Ouest., St-Laurent. Apéro à 11h30, lunch et conférence à 11h59, levée à 13h45. Réservations : Sylvie Valiquette à ies-montreal@videotron.ca tél. (514) 277-1438 téléc. (514) 277-0494. S.V.P. confirmez vos réservations.

MAXIAMP

CHEMIN DE CÂBLAGE D'ALIMENTATION

Réseau de câblage d'alimentation, le système de canalisation le plus avancé techniquement !

- RÉGIME D'AMPÉRAGE À L'AIR LIBRE DANS LES INSTALLATIONS AU-DESSUS ET SOUS-TERRE
- 1200 À 8000 AMP/600V À 230KV
- PERTES DE PUISSANCE RÉDUITES
- SYSTÈME VERSATILE LE MOINS CHER
- SUPPRESSION DES EMF'S
- BOÎTIER REHAUSSÉ
- INSTALLATION SIMPLIFIÉE

C SA® US

United Wire & Cable offre aux demandes particulières des consultants une solution fiable et peu coûteuse de clefs-en-mains avec le soumission des coûts

United Wire & Cable
1 West Pearce Street, Richmond Hill, Ontario,
Canada L4B 3K3

Tél.: (905) 771-0099 ou 1-800-265-8697
Télécopieur : 1-800-461-4689 ou courriere électronique:
sales@unitedwc.com www.unitedwc.com

FLUKE®

Le multimètre électronique du « penseur »

Trouvez. Réparez. Rapidement.

Il existe maintenant un MN si perfectionné qu'il pense pour vous. Le nouveau multimètre électronique enregistreur vrai-rms 287 de Fluke avec TrendCapture possède toute la puissance et les qualités auxquelles vous êtes habitués, en plus de particularités améliorées et particularisées qui le rendent idéal pour les applications électroniques.

- Il détecte les événements intermittents et prévient les pannes grâce à l'enregistrement amélioré des données et le nouveau mode graphique TrendCapture.
- Il résout les problèmes électroniques avec célérité, précision et exactitude
- Touche d'aide instantanée, boutons de défilement et touches logicielles

Pour plus de renseignements, appelez le **800-36-FLUKE** ou visitez le **www.flukecanada.ca/dmm** pour aller voir la démonstration en ligne et le 287 à l'épreuve.

Fluke. *Soyez à la pointe du progrès.*[MC]

Appareils de vérification électronique robustes et fiables. Tous de la famille Fluke.

Lectures suggérées de la bibliothèque de notices d'application de Fluke.

- Measurement of Adjustable Speed Drives
- Stray Voltage Affects Multimeter Measurements
- Why True-rms?

Ces notices d'application sont actuellement offertes en anglais seulement.